



**ÉCLAIREUSES ♦ ÉCLAIREURS
DE FRANCE**

Vie Institutionnelle, Vie Associative

Laurent DOLIAS
Président des EEDF
01 48 15 17 72
Laurent.dolias@eedf.asso.fr

Noisy le Grand, le 27 octobre 2020

A destination des :

- Responsables Régionaux
- Trésorier Régionaux
- Responsables SLAN
- RAFT
- Délégué.es AG

Objet : Cotisation 2020-2021

Bonjour à tou.te.s,

Suite à l'Assemblée Générale des 03 et 04 octobre, plusieurs délégué.es nous ont questionné.e.s sur les conséquences de la non ratification du Budget Prévisionnel 2020 et la non adoption de l'augmentation de la cotisation pour l'année 2020/2021. Nous répondons, par ce courrier, à ces interrogations légitimes.

Conformément à l'article 6.6 du Règlement Général, le Budget Prévisionnel soumis à ratification en Assemblée Générale est celui voté par le Comité Directeur en séance du 14 et 15 décembre 2019 (flash N°86). Nous sommes conscient.es qu'il était insatisfaisant en raison de sa non adéquation avec la réalité actuelle. Une actualisation avait été effectuée en avril et présentée au Conseil National de juin, celui-ci étant dédié aux finances de l'Association. Nous avons fait le choix de ne pas présenter ce BP en AG car il traduisait l'hypothèse d'un été quasiment blanc, situation catastrophique qui ne s'est pas produite. De facto, ce budget était lui aussi caduque. Cependant, comme annoncé durant l'AG, une actualisation est prévue au 15 novembre, ce qui inclura d'une part la réalisation de l'été et d'autre part le lancement de la rentrée.

Bien qu'une majorité des suffrages exprimés ait voté pour la ratification, les décisions à l'AG nécessitant une majorité des émargeant.es (ici de 84), les résultats de ce vote ne permettent pas de ratifier le budget. 64 personnes ont voté « pour », 51 personnes ont voté « contre » et 21 personnes ont décidé de « ne pas se prononcer ». Les conséquences de ce résultat n'ont pas d'incidences directes sur l'exécution budgétaire car l'association dispose bien d'un Budget Prévisionnel, celui voté par le Comité Directeur le 15 décembre 2019.

Néanmoins, cette non ratification nous renvoie un message politique fort. Afin de mesurer pleinement toutes les raisons de cette non ratification, et apporter les réponses attendues, nous organiserons une réunion en visioconférence après le 15 novembre à destination de l'ensemble des trésorier.e.s régionaux.ales.

Suite à la non adoption de l'augmentation de la cotisation, son montant reste celui fixé pour l'année 2019/2020. Un courrier de l'équipe administrative et financière est joint à celui-ci expliquant les procédures des régularisations des trop versés de cotisation et des reçus fiscaux.

Nous tenons à vous faire part de nos plus sincères excuses pour les désagréments occasionnés.

Eclaireusement
Le bureau du Comité Directeur.



| Comité directeur